Bretagne, Finistère Le Conquet L'Îlette, Presqu'île de Kermorvan

Mur défensif, L'Îlette, Presqu'île de Kermorvan (Le Conquet)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29001123 Date de l'enquête initiale : 2002 Date(s) de rédaction : 2002, 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des fortifications littorales de Bretagne, enquête thématique

régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : mur défensif

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Réseau hydrographique : Anse des Blancs Sablons

Références cadastrales : OH, 549

Historique

Mur défensif vraisemblablement contemporain de la construction du réduit (1847). Ces créneaux étaient destinés à défendre l'accès à l'îlot contre un coup de main ennemi grâce à des fusils utilisés par la garnison.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle

Description

Mur défensif construit en maçonnerie de moellon de granite. Il est percé à intervalle régulier de créneaux de fusillade. Son état sanitaire est préoccupant.

Eléments descriptifs

 $Mat\'eriau(x)\ du\ gros-oeuvre,\ mise\ en\ oeuvre\ et\ rev\^etement:\ granite,\ ma\~connerie\ ;\ moellon$

Typologies et état de conservation

État de conservation : mauvais état, inégal suivant les parties

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre, site archéologique, à signaler

Éléments remarquables : mur défensif Sites de protection : site classé

Statut de la propriété : propriété privée

Illustrations



Vue générale de l'îlette de Kermorvan Phot. Guillaume Lécuillier IVR53 20042904125NUCA



Vue générale de l'entrée. Le mur défensif est percé de créneau de fusillade Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904135NUCA



Vue de l'entrée flanquée par des créneaux de fusillade Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904156NUCA



L'entrée est encadrée par un mur défensif percé de créneau de fusillade. En arrière-plan à droite : le phare de Kermorvan Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904150NUCA



L'entrée est encadrée par un mur défensif percé de créneau de fusillade. Noter la lézarde à l'angle Nord-est de réduit Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904151NUCA



Créneaux de fusillade flanquant l'entrée Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904164NUCA



Vue de l'entrée et du mur défensif Est (en partie effondré) Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904129NUCA



Vue du mur défensif à l'Est (en partie effondré) Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904130NUCA



Vue du mur défensif à l'Est (en partie effondré) Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904163NUCA



Vue du mur défensif Est et du parapet de la batterie basse Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904157NUCA



Vue du mur défensif depuis la batterie basse Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904158NUCA



Vue du mur défensif arasé du côté Ouest de l'îlette Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904149NUCA



Vue du mur défensif arasé du côté Ouest de l'îlette Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904155NUCA



Elévation Sud : détail des créneaux de fusillade Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904161NUCA



Elévation Sud : détail des créneaux de fusillade. Les pierres de faîtage sont essentielles au maintien de l'enceinte Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904162NUCA



Détail d'un créneau de fusillade. En arrière-plan : la plage des Blancs-Sablons Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904159NUCA



Le phare de Kermorvan depuis un créneau de fusillade Phot. Guillaume Lécuillier IVR53_20042904160NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s):

Oeuvre(s) en rapport :

Ensemble fortifié de l'Îlette (Re 110), Presqu'île de Kermorvan (Le Conquet) (IA29001120) Bretagne, Finistère, Le Conquet, L'Îlette, Presqu'île de Kermorvan

Corps de garde crénelé, L'îlette, Presqu'île de Kermorvan (Le Conquet) (IA29001122) Bretagne, Finistère, Le Conquet, L'Îlette , Presqu'île de Kermorvan

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécuillier

Copyright(s): (c) Association Pour l'Inventaire de Bretagne; (c) Région Bretagne



Vue générale de l'îlette de Kermorvan

IVR53_20042904125NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de l'entrée. Le mur défensif est percé de créneau de fusillade

IVR53_20042904135NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'entrée flanquée par des créneaux de fusillade

IVR53_20042904156NUCA Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier (c) Inventaire général, ADAGP reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'entrée est encadrée par un mur défensif percé de créneau de fusillade. En arrière-plan à droite : le phare de Kermorvan

IVR53_20042904150NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'entrée est encadrée par un mur défensif percé de créneau de fusillade. Noter la lézarde à l'angle Nord-est de réduit

IVR53_20042904151NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Créneaux de fusillade flanquant l'entrée

IVR53_20042904164NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'entrée et du mur défensif Est (en partie effondré)

IVR53_20042904129NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur défensif à l'Est (en partie effondré)

IVR53_20042904130NUCA Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier (c) Inventaire général, ADAGP reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur défensif à l'Est (en partie effondré)

IVR53_20042904163NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur défensif Est et du parapet de la batterie basse

IVR53_20042904157NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur défensif depuis la batterie basse

IVR53_20042904158NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur défensif arasé du côté Ouest de l'îlette

IVR53_20042904149NUCA Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier (c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du mur défensif arasé du côté Ouest de l'îlette

IVR53_20042904155NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation Sud : détail des créneaux de fusillade

IVR53_20042904161NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation Sud : détail des créneaux de fusillade. Les pierres de faîtage sont essentielles au maintien de l'enceinte

IVR53_20042904162NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail d'un créneau de fusillade. En arrière-plan : la plage des Blancs-Sablons

IVR53_20042904159NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le phare de Kermorvan depuis un créneau de fusillade

IVR53_20042904160NUCA Auteur de l'illustration : Guillaume Lécuillier (c) Inventaire général, ADAGP reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation